

<https://bellegarde.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article18>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Centre d'Information et d'Orientation  
Valserhône - Pays de Gex

# Définition et offre de formation

- ALTERNANCE -

Date de mise en ligne : vendredi 19 septembre 2014

---

Copyright © Centre d'information et d'orientation - Tous droits réservés

---

La formation en alternance est ouverte aux jeunes de 15 à 30 ans qui souhaitent connaître une insertion professionnelle rapide et efficace. Elle s'adresse également aux jeunes demandeurs d'emplois qui souhaiteraient apprendre un métier.

# Contrat d'Apprentissage

Le contrat d'apprentissage est destiné à tout jeune âgé de 16 à 30 ans.

Il a pour objectif d'obtenir un diplôme professionnel (CAP, Bac Pro, BTS ou DUT, ...)

L'apprenti alterne des périodes de formation en école (CFA - Centre de Formation d'Apprentis ou section d'apprentissage en lycée) et en entreprise.

[En savoir + sur la formation, le contrat de travail, le salaire...](#)

## LES DEMARCHES

Pour une rentrée au 1er septembre, le contrat doit être signé entre le 1er juin et le 1er décembre.

**1/ Choisir un centre de formation** - certains centre de formation demandent aux futurs apprentis de faire une pré-inscription et organisent des tests de sélection au printemps, pensez à consulter régulièrement les sites internet des CFA ([www.lapprenti.com/annuaire/sdom\\_cfa.asp](http://www.lapprenti.com/annuaire/sdom_cfa.asp))

**2/ Rechercher une entreprise d'accueil** - c'est l'employeur qui inscrit le jeune dans un CFA.

**3/ Contacter le centre de formation**

**4/ Signer son contrat d'apprentissage** (c'est à l'employeur de se procurer le contrat  
C'est la signature du contrat d'apprentissage qui valide l'inscription au CFA)

Les démarches doivent être engagées dès les mois de février ou Mars.

Rendez-vous aux journées portes ouvertes des CFA : vous pourrez y trouver les renseignements que vous recherchez et tout savoir des conditions d'admission propres à chaque CFA.

# Contrat Pro

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail particulier.

Son premier objectif : l'emploi. Il doit permettre d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter une formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise.

Il est signé soit pour une durée précise sous forme de CDD (renouvelable deux fois) soit en CDI comprenant une période de professionnalisation de six à douze mois, avec un temps minimal de formation de 15 % (soit environ trois jours par mois).

Ce dispositif concerne les demandeurs d'emploi (quel que soit leur âge) et les salariés en CDI (contrat à durée déterminée) dont la qualification n'est pas adaptée

[En savoir +](#)

## Liens utiles

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>

<https://www.lapprenti.com/>

[cci de l'ain](#)

<http://www.rhone-alpes-apprentissage-alternance.com/> ?